



nièvre
le département
www.nievre.fr



**LE PRINTEMPS
DES NIVERNAIS!**

DOSSIER DE PRESSE

Contacts :

Stéphane Jean-Baptiste / Directeur de cabinet du président / 06 71 64 72 94
Emmanuel Coulombeix / Chargé de contenu éditorial et des relations médias / 03 86 60 69 39



*« La Belle Nièvre est un acte de renaissance,
un acte de reconnaissance des richesses de la Nièvre,
de la valeur des femmes et des hommes qui la peuplent »*

Alain Lassus
Président du Conseil départemental

Alain Lassus, président du Conseil départemental de la Nièvre lance officiellement la marque de valorisation territoriale La Belle Nièvre ce vendredi 19 mars 2021 à 15h30 à l'Orangerie du Conseil départemental.

Ce lancement est symbolisé par la signature des conventions de partenariat avec les présidents de la Chambre d'agriculture de la Nièvre, de la Chambre des métiers et de l'artisanat de la Région Bourgogne Franche Comté– délégation Nièvre, et de la Chambre de commerce et d'industrie de la Nièvre, qui les lient dans ce nouveau projet.



La Belle Nièvre, qu'est-ce que c'est ?

Cette marque de valorisation territoriale, déposée à l'INPI, est un outil collectif qui vise à mettre en valeur les richesses et les atouts de la Nièvre auprès de tous les citoyens. Elle doit permettre aux consommateurs de repérer les produits, biens et services issus et/ou élaborés dans le département et qui présentent des valeurs d'honorabilité.

La marque se matérialise par un logo facilement identifiable, qui sera déployé sur différents supports de communication.

Sont concernés les produits du terroir (fruits, légumes, viandes, fromages, pains, miels, bières, vins, huiles...) mais aussi les produits ou services ou savoir-faire, qu'ils soient agricoles, artisanaux ou industriels, et disponibles, pour les consommateurs, dans tous les types de lieux de vente (à la ferme, sur les marchés, les boutiques, les commerces et dans les petites, moyennes et grandes surfaces...).

La Belle Nièvre permet de fédérer des femmes et des hommes (producteurs, artisans et entrepreneurs de notre territoire) qui sont engagés en faveur de produits emblématiques de ce qu'offre de mieux le département et qui, par cette démarche volontaire et gratuite pour eux, permettent de rendre plus lisibles les nombreuses richesses nivernaises.

La Belle Nièvre valorise ainsi les circuits courts et contribue à apporter des réponses locales aux enjeux sanitaires, environnementaux, économiques et sociaux au cœur des préoccupations de chaque citoyen.



nièvre
le département
www.nievre.fr

**LE PRINTEMPS
DES NIVERNAIS!**





Comment adhérer à la démarche ?

Les producteurs et artisans qui le souhaitent peuvent effectuer une demande d'agrément ou présenter leur candidature par mail à l'adresse suivante: labellenievre@nievre.fr. La demande d'agrément sera téléchargeable depuis le site internet www.labellenievre.fr, qui sera en ligne à partir d'avril 2021.

Les demandes seront ensuite étudiées par un comité de sélection composé de techniciens du Département et des chambres consulaires concernées.

Le premier comité de sélection se tiendra début avril 2021.

Celui-ci vérifiera la conformité du dossier avec le règlement de la marque et l'acceptation du dossier donnera lieu à une signature de la Charte qui définit les modalités de son utilisation.

Un kit de communication comprenant des pastilles autocollantes, la charte graphique et différents outils sera remis afin que le candidat agréé puisse revendiquer son adhésion à la marque.

Un annuaire des producteurs et artisans signataires sera remis aux distributeurs locaux afin qu'ils puissent mettre en avant La Belle Nièvre dans leurs points de vente, à l'aide de la Publicité sur le lieu de vente (PLV) que le Conseil départemental leur fournira dans un premier temps.



DEMANDE D'AGRÈMENT

La démarche entreprise par le Conseil départemental de valorisation et de reconnaissance des acteurs du territoire de la Nièvre par la création de sa marque a pour vocation de mettre en avant les producteurs et artisans locaux engagés dans cette dynamique.

Acheter un produit estampillé la Belle Nièvre, c'est pour le consommateur l'assurance de consommer des biens ou services de qualité, produits, élaborés ou transformés dans notre département et qui répondent à des critères d'honorabilité par lequel le candidat s'engage sur l'honneur à ce qu'ils ne résultent pas de processus contraires à l'éthique, au bien être des travailleuses et des travailleurs ou encore au bien être animal.

Vous souhaitez adhérer à cette démarche et présenter vos produits à la marque, La Belle Nièvre, nous vous invitons à remplir ce document.

Si vous avez plusieurs produits, biens ou services à présenter, nous vous invitons à photocopier ce document.

RAPPEL DE VOTRE DÉNOMINATION : _____

FICHE PRODUIT

SA DESCRIPTION :

Nom du produit ou groupe de produits proposés à l'agrément de la marque « la Belle Nièvre » _____

Indiquez ci-après une description de votre produit : _____

il s'agit :

- d'un produit agricole brut
- de produit alimentaire transformé
- de produit manufacturé non alimentaire
- d'un service
- Autre (précisez) : _____



DEMANDE D'AGRÈMENT

Préambule

La marque territoriale « LA BELLE NIÈVRE », a pour objectif de porter l'attractivité de notre département en s'appuyant sur ses richesses, ses initiatives et ses atouts.

« C'est un acte de renaissance, un acte de reconnaissance des richesses de la Nièvre, de la valeur des femmes et des hommes qui la peuplent » et qu'il convient, avec votre participation de déployer et de faire grandir collectivement. Elle s'adresse à tous les acteurs du territoire, producteurs, artisans et commerçants, fiers de leur appartenance et qui souhaitent contribuer à la valorisation et au développement de la Nièvre au-delà de ses frontières géographiques.

Vous souhaitez-vous inscrire dans cette démarche ?

Nous vous invitons à nous retourner ce document destiné à mieux vous connaître. Vous devez renseigner également la **fiche PRODUIT**, biens ou services que vous souhaitez présenter à la marque la Belle Nièvre.

Un Comité de sélection, composé de représentants du Conseil Départemental de La Nièvre et des Chambres consulaires partenaires examinera votre dossier et s'assurera qu'il soit en adéquation avec les critères d'éligibilité tels que décrits dans l'article 5 du règlement.

Un guide d'utilisation de la marque ainsi qu'un kit de communication vous sera remis lors de la signature de la Charte.

ESPACE A REMPLIR PAR LE BÉNÉFICIAIRE :

Dénomination : _____

SIREN : _____

Adresse : _____

CP : _____ Ville : _____

Tél : _____ Mail : _____

Nom et Prénom du représentant légal, signataire de la demande : _____

Nom et prénom de l'interlocuteur pour la marque (si différent) : _____

Fonction : _____

Tél : _____ Tél portable : _____ Mail : _____

MIEUX CONNAÎTRE VOTRE STRUCTURE :

Forme juridique : _____

Date de création : _____

Code APE/NAF : _____

Votre structure dispose d'une certification, d'un label ? si oui, lequel (environnementale, origine, qualité, éthique...) ? _____

Vous êtes rattaché :

- à la Chambre d'Agriculture de la Nièvre
- à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Région Bourgogne Franche-Comté – délégation Nièvre
- à la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Nièvre
- à aucune d'entre elles



Des lancements publics à travers toute la Nièvre

Afin d'ancrer la marque La Belle Nièvre sur son territoire et la faire connaître au plus grand nombre de Nivernais, sept événements seront bientôt organisés à Decize, La Charité-sur-Loire, Cosne-Cours-sur-Loire, Luzy, Château-Chinon, Corbigny et Clamecy.

Ces temps forts s'articuleront autour du lancement de l'exposition photos La Belle Nièvre, dont les formats auront été adaptés, mais aussi d'actions de promotion telles qu'un marché de producteurs et artisans adhérents de la marque, ainsi qu'une mise en avant de leurs produits par l'élaboration de recettes avec le concours des Toques nivernaises. Ce sera également l'occasion d'inaugurer les rayons mis en place par les distributeurs locaux partenaires.



L'exposition photo La Belle Nièvre

Avant d'être déclinée au cours des sept événements à venir sur le territoire, l'exposition photo présente sur les grilles et les murs de la préfecture et du Conseil départemental (square de la Résistance et rue Charles Roy à Nevers) sera entièrement dédiée à la marque de valorisation territoriale.

Réalisée depuis l'été dernier, elle alterne, par des photos couleur ou noir-et-blanc, les portraits de producteurs, artisans et entrepreneurs, de produits mais aussi de paysages et de lieux symboliques de notre beau territoire nivernais.

L'expo vise à sublimer la richesse et la diversité des atouts nivernais, tout en faisant connaître le logo de la marque de territoire...





Un site internet dédié

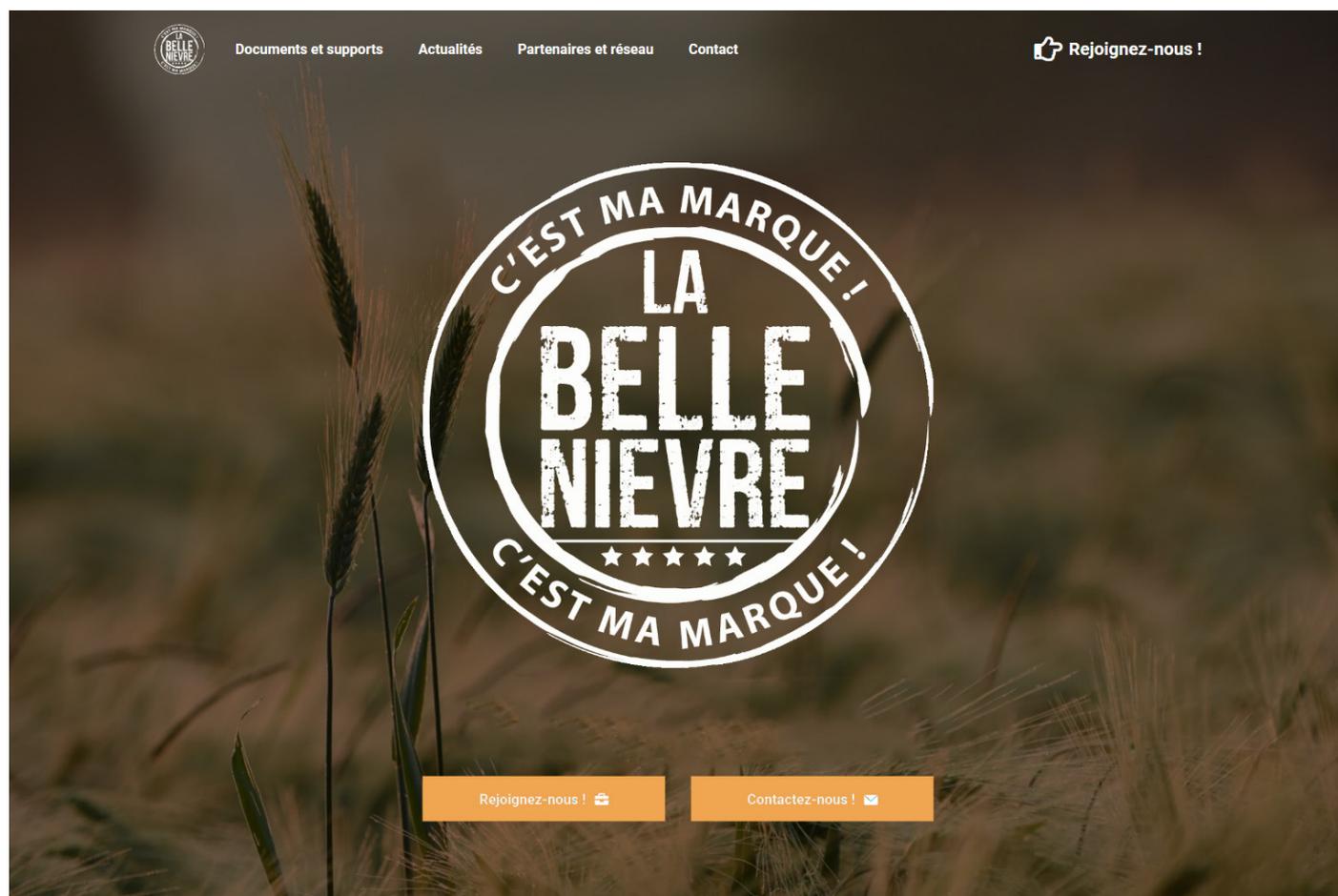
Le site La Belle Nièvre est accessible à partir d'avril 2021 à l'adresse : <https://labellenievre.fr/>

Consultable par tous, ce site permet aux producteurs et artisans de s'inscrire en remplissant le formulaire en ligne (ou papier, au choix) de l'onglet « Rejoignez-nous ». Ils trouveront tous les documents nécessaires pour les accompagner dans cette démarche dans la rubrique « Documents et supports ». Cette rubrique comporte les différents logos de La Belle Nièvre, la charte d'utilisation, le règlement et les annexes.

À partir du mois de mai, une page « Annuaire » fera son apparition et recensera tous les producteurs et artisans engagés dans la démarche, après examen de leurs dossiers.

Le site comporte aussi une page « Actualités » permettant de visualiser les actions du Département autour de la marque et une page « partenaires et réseau », réunissant les 3 partenaires de La Belle Nièvre :

- Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Région Bourgogne France-Comté - délégation Nièvre
- Chambre de Commerce et d'Industrie de la Nièvre
- Chambre de l'agriculture de la Nièvre.



n IÈVRE
le département

www.nievre.fr

